

Recours au Règlement—M. Hnatyshyn

[Français]

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue est au courant des efforts que fait le ministère pour défendre les intérêts de nos pêcheurs de la Côte du Pacifique.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

M. THACKER—LA PROLONGATION DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL
À DES PORTS D'ENTRÉE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) le jeudi 17 mai 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HNATYSHYN—LA MOTION DE RENVOI DE LA «NOUVELLE
POLITIQUE AÉRIENNE DU CANADA» AU COMITÉ DES
TRANSPORTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je serai très bref. Je voudrais parler de la motion présentée hier par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans), qui a été proposée avec le consentement unanime et qui a reçu le consentement de la Chambre. J'admets qu'il y avait consentement unanime et que la motion était recevable sur le plan de la forme. Il n'y a pas de problème à cet égard. Nos représentants au comité ont décidé, dans leur sagesse, que ce serait la forme sous laquelle la motion serait présentée.

On m'a signalé ce matin que cette motion contient une disposition inhabituelle dont j'aimerais parler à Votre Honneur. Je crois que pour différentes raisons, elle compromet—et elle risque de compromettre si elle constitue un précédent—les activités des comités parlementaires. Je signale à Votre Honneur la disposition qui suit le paragraphe 6 de la motion; elle dit ceci:

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts et du personnel professionnel, technique et de bureau qu'il juge nécessaires, après l'approbation du greffier de la Chambre des communes...

Monsieur le Président, à ma connaissance, c'est une nouvelle méthode pour permettre aux comités d'engager des experts ou d'obtenir de l'aide technique. Cette disposition met le greffier de la Chambre des communes—une personne remarquable—dans une situation assez déplaisante, car il risque de devoir rejeter les recommandations du comité.

Si je fais ce rappel au Règlement maintenant, c'est qu'ayant eu l'occasion d'examiner le problème, j'espère que l'on ne considérera pas cela comme un précédent à l'avenir. Par ailleurs, j'ose espérer que nous hésiterions à mettre des dignitaires de la Chambre des communes dans une situation désagréable et à les obliger à approuver ou à rejeter les recommandations d'un comité de la Chambre des communes. Les comités devraient pouvoir travailler en toute liberté.

M. le Président: Si d'autres députés ne sont pas disposés à répondre, la présidence voudrait faire quelques petites observations.

En premier lieu, la présidence a noté ce passage et elle en étudie sérieusement les conséquences. La présidence voudra peut-être faire une déclaration. Puisque le greffier relève du président de la Chambre des communes, cela contribuerait peut-être à établir une certaine uniformité dans les tarifs de rémunération et le niveau auquel les personnes seraient engagées par les comités, ainsi que dans les méthodes des comités, ce qui serait peut-être dans l'intérêt de la Chambre. Certes, la présidence n'a pas l'intention de jouer au dictateur ni de faire des difficultés par l'intermédiaire du greffier. A première vue, il semble toutefois qu'il serait avantageux pour tous les députés qu'il existe une uniformité raisonnable dans les taux de rémunération et le niveau des personnes engagées pour les comités. Ce n'est qu'une simple observation. La présidence aura peut-être d'autres commentaires à faire à ce sujet plus tard.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. FRIESEN—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN
TERRITOIRE CANADIEN

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition comportant 41 signatures, qui provient de la caravane faisant campagne pour la paix. Les signataires demandent entre autres que le Parlement canadien refuse la mise à l'essai des missiles de croisière au Canada et rejette tous travaux de recherche, de production, de mise à l'essai et de transport concernant tout armement nucléaire, qu'il s'agisse de systèmes de lancement ou de pièces. Ils demandent que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée, conformément aux initiatives semblables prises par d'autres pays, et qu'il s'engage activement en faveur de la désescalade multilatérale de la course aux armements. Ils demandent en outre qu'au lieu d'engager des dépenses inutiles dans la course aux armements, le Canada finance la satisfaction des besoins humanitaires en vue d'assurer notre prospérité grâce à la paix. Enfin, les signataires invitent le Parlement à ratifier les objectifs mentionnés ci-dessus par la tenue d'un vote libre.

M. LEWYCKY—LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de quelque 265 citoyens du Manitoba, surtout de Dauphin, mais aussi de Ste-Rose-du-Lac, Roblin, Sifton et Ashville. Les soussignés souhaitent se prévaloir de leur droit de présenter un grief commun. Ils déclarent humblement qu'au-delà de 60,000 avortements ont lieu chaque année au Canada, que les fœtus vivants sont en demande à des fins commerciales et pour des expériences médicales et que, pour les soussignés, l'enfant à naître constitue un être humain, et demandent par conséquent au gouvernement de reconnaître dans la loi que les enfants à naître et ceux qui survivent à un avortement sont des êtres vivants qui jouissent des mêmes droits que tout autre citoyen. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.